



Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 février 2019

- FINANCES : Demande de subventions pour l'aménagement de la traversée d'agglomération rue Charles de Gaulle
- FINANCES : Demande de subventions pour l'installation d'une alarme dans l'agence postale communale
- FINANCES : Demande de revalorisation de la subvention de la Poste pour la réhabilitation de la Grange
- FINANCES : Remboursement des frais de formation de Laura MADELAIN par La Poste
- VOIRIE : Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée d'agglomération rue Charles de Gaulle
- ROULIERE : Présentation des acquisitions et cessions foncières et immobilières de 2018
- Questions et informations diverses

| <i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i> | <i>Décisions</i> |
|--|---|
| CONSEIL MUNICIPAL DU 04/02/2019 | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoirs accordés par les conseillers excusés • Approbation du compte-rendu précédent • Désignation du secrétaire de séance | <p>Claire donne pouvoir à Delphine Monique donne pouvoir à Laïd Emmanuel donne pouvoir à Régine Céline donne pouvoir à Sébastien</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Véronique</p> |
| <p><u>1) FINANCES : Demande de subventions pour l'aménagement de la traversée d'agglomération rue Charles de Gaulle (JL)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En 2018, la commune a fait une demande de subventions au titre de la DETR pour le projet d'aménagement, qui a été refusé. Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette demande. Une autre demande de subvention au titre des amendes de police sera sollicité pour ce même objet. ○ Une des pièces requises aux dossiers est une délibération du Conseil Municipal qui adopte l'opération, fixe son coût (HT) et ses modalités de financement. ○ Le projet s'élève à 167 000 € HT. Il est proposé le nouveau plan de financement suivant : <ul style="list-style-type: none"> DETR (55%) : 91 850 € Amendes de Police : 12 000 € Autofinancement : 63 150 € <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour solliciter l'obtention de ces subventions pour l'aménagement de la traversée d'agglomération rue Charles de Gaulle.</i></p> | <p><i>Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter l'obtention de ces subventions pour l'aménagement de la traversée d'agglomération rue Charles de Gaulle.</i></p> |
| <p><u>2) FINANCES : Demande de subventions pour l'installation d'une alarme dans l'agence postale communale (RB)</u></p> | |

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Afin de sécuriser l'agence postale communale, il a été décidé, en concertation avec les services de La Poste, l'acquisition d'une alarme. ○ Dans ce cadre, La Poste propose des subventions pour permettre d'équiper les agences postales communales. ○ Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'obtention de cette subvention. <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour solliciter l'obtention de cette subvention.</i></p> | <p><i>Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la demande de cette subvention.</i></p> |
| <p><u>3) FINANCES : Demande de revalorisation de la subvention de la Poste pour la réhabilitation de la Grange (RB)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Considérant les coûts finaux de la Grange, par rapport au plan de financement établi lors de l'Avant-Projet Détaillé, sur lequel étaient basées nos demandes de subventions, il est proposé au Conseil Municipal de demander une revalorisation de la subvention de La Poste à hauteur de 25 000€. <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour solliciter l'obtention de cette revalorisation.</i></p> | <p><i>Le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, l'obtention de cette revalorisation.</i></p> |
| <p><u>4) FINANCES : Remboursement des frais de formation de Laura Madelain par La Poste (RB)</u></p> <p>Dans le cadre de sa formation pour assurer les missions de l'Agence Postale Communale, Laura a effectué les heures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 heures de formation à Etriché, - 2h45 de formation à Soucelles, - 3h15 de formation à Contigné. <p>La Poste propose de rembourser les frais de formation des agents communaux.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour demander le remboursement par La Poste des heures de formation.</i></p> | <p><i>Le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, le remboursement par La Poste des heures de formation.</i></p> |
| <p><u>5) VOIRIE : Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée d'agglomération rue Charles de Gaulle (JL)</u></p> <p>Suite à l'avant-projet détaillé réalisé par le cabinet Ecce-Terra concernant la traversée d'agglomération, deux cabinets de maîtrise d'œuvre ont été consultés.</p> <p>En application de l'article 90 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics, il convient désormais de retenir un cabinet de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Le cabinet Plaine Etude propose une rémunération forfaitaire à hauteur de 12% du montant des travaux, soit 18 720€ HT.</p> <p>Le cabinet Chauveau propose une rémunération forfaitaire à hauteur de 7% du montant des travaux, soit 10 955€ HT.</p> | |

| | |
|---|---|
| <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.</i></p> | <p><i>Le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité, le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Chauveau.</i></p> |
| <p>6) ROULIERE : Présentation des acquisitions et cessions foncières et immobilières de 2018 (DR)</p> <p>La loi impose aux sociétés publiques locales (SPL) de présenter le récapitulatif des cessions de l'année achevées, aux collectivités concernées par une opération d'aménagement.</p> <p>Relevé des ventes 2018 – Habitat individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Lot 8 (439 m²) à M. PAITRAULT Jerry et Mme LABAISSE-MABILLE Tiffanie pour 28 675.74 € TTC b. Lot 11 (438 m²) à M. et Mme PERRIER Jonathan pour 29 312.20 € TTC <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour prendre acte de ces cessions.</i></p> | <p><i>Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de ces cessions.</i></p> |
| <p><u>Informations diverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CMJ : Proposition d'élections partielles - Délégués communautaires - Commission Développement Durable - Grand Débat National - Boulangerie - Bilan Intramuros - Pause Bricoleurs - Panneaux d'affichage | <p>Le 9 février, les enfants seront questionnés sur le renouvellement, ou non, de leur candidature aux prochaines élections du CMJ. Marie propose une élection partielle, en allongeant la tranche d'âge, et en proposant aux 6èmes de rester l'année prochaine. Le Conseil Municipal valide l'élection partielle.</p> <p>Une rencontre est prévue avec Jean-Jacques GIRARD et Laure LUCAS concernant le rôle et les missions des commissions communautaires.</p> <p>Mercredi 6 février 2019 : 20h Mercredi 6 février 2019 : 20h Ouverture repoussée au 2 mars</p> <p>Encouragement à faire connaître cette application</p> <p>3 / 4 bénévoles sont venus. Une prochaine date a été retenue, le 6 avril 2019 – 9h – à la bibliothèque</p> <p>Les associations sont chargées de continuer à réfléchir au projet. Réunion sur place le mercredi 6 février à 19h30</p> |

Prochaines Réunions :

- 18/02/2019 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 25/02/2019 à 19h30 : Commission Finances
- 4/03/2019 à 19h30 : Commission Finances / Réunion d'adjoints
- 11/03/2019 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h) – Préparation du budget 2019
- 25/03/2019 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 1/04/2019 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h) – Vote du budget 2019